



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orphelins

Question écrite n° 42160

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de M. le secrétaire d'État au budget et à la réforme budgétaire sur les décrets actuellement examinés par ses services concernant l'extension du bénéfice de l'indemnisation accordée aux orphelins déportés par mesure de persécution pendant la Seconde Guerre mondiale. En effet, depuis la parution du décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 et l'engagement pris par le Premier ministre en septembre 2003 d'étendre aux orphelins de toutes les victimes du nazisme (internés, déportés politiques, résistants,...) les indemnisations prévues par la loi du 13 juillet 2000. Aucun décret n'a encore, à ce jour, été publié en ce sens. Vu l'importance de ces dispositions tant attendues et des délais décidément trop longs, compte tenu des promesses qui ont été faites, il souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier et de l'étude de ces décrets avant qu'ils soient enfin publiés.

Texte de la réponse

Le décret portant indemnisation des orphelins de résistants morts en déportation, fusillés ou massacrés est paru le 29 juillet 2004 (décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004). Il étend le dispositif d'aide institué par le décret du 13 juillet 2000 à l'ensemble des orphelins victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42160

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4578

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9912